

Liste des membres du conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément au 5^e alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), voici la liste des membres du conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Nom de l'élue ou de l' élu	Date de la formation	Date du rapport fait au conseil
Mme Geneviève Dubois	29 avril 2026	11 mai 2026
M. Patrick Beaudet	17 avril 2026	11 mai 2026
M. Denis Jutras	29 avril 2026	11 mai 2026
Mme Nadine Labonté	17 avril 2026	11 mai 2026
Mme Lisa Claude Pepin-Laforge	17 avril 2026	11 mai 2026

Nicolet, 22 mai 2026



M^e Pascale Audray Provencher
Greffière



COPIE DE RÉSOLUTION

SÉANCE DU 11 MAI 2026

VILLE DE NICOLET

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 11 mai 2026 et à laquelle étaient présents **la mairesse Geneviève Dubois**, et les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Beaudet
Monsieur Denis Jutras
Madame Nadine Labonté

Madame Lisa Claude Pepin-Laforge
Madame France Trudel

Résolution n° 107-05-2026

Rapport de la greffière sur la participation de membres du conseil à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Dépôt – Autorisation

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT que mesdames Geneviève Dubois, Nadine Labonté, Lisa Claude Pepin-Laforge, ainsi que messieurs Patrick Beaudet et Denis Jutras ont récemment déclaré à la greffière qu'ils avaient participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dispensée par la Fédération québécoise des municipalités les 17 et 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT que la greffière en fait rapport au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la greffière à l'effet qu'elle a reçu les attestations de formation de mesdames Geneviève Dubois, Nadine Labonté, Lisa Claude Pepin-Laforge, ainsi que messieurs Patrick Beaudet et Denis Jutras, lesdites attestations de participation étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici reproduits au long; et

D'AUTORISER le dépôt d'une liste à cet effet sur le site Internet de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉ À NICOLET
CE 11 MAI 2026

CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE
CE 13 MAI 2026

M^e Pascale Audray Provencher
Greffière